Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le
ID : 056-215600784-20180925-201882D-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Cinq Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, P. Le Stunff, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, P. Le Dro, P. Danse, V. Robin Cornaud

Absents excusés :
F. Téroute qui a donné procuration à A. Buzaré
A. Boudios « « à P. Guilbaudeau
R. Hénault « « à M. David
PY Le Grognec « « à M. Le Teuff

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 12 Septembre 2018
Date de l'affichage : 12 Septembre 2018
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

2018_82 : Contrat d'assistance juridique avec le cabinet LGP pour la révision du PLU

Rapporteur : G. Thiery

Depuis quelques années, on assiste à un accroissement considérable du nombre de contentieux ou recours sur les documents administratifs produits par les communes, tant sur la forme que sur le fond. Pour y répondre, le nombre de demandes ponctuelles de conseil juridique s'est également envolé.

Une délibération portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été votée le 3 juillet 2018. Il est essentiel que ce travail de fond, qui s'étalera sur une durée de 3 ans minimum, puisse être bordé juridiquement.

La commune de Guidel souhaite souscrire un contrat d'assistance juridique forfaitaire pour la durée des travaux de révision du PLU, couvrant les principales missions suivantes :

Rédaction d'une synthèse sur les évolutions législatives et réglementaires récentes ;
Suivi des procédures d'élaboration depuis la prescription jusqu'à la délibération d'approbation du PLU ;
Analyse du contenu des pièces du PLU avant l'arrêt du projet ;
Contrôle final du PLU

Le contrat forfaitaire d'un montant de 12 000 € TTC sera notifié au cabinet LGP qui assiste la commune depuis quelques années et dont la compétence, en particulier en matière de loi « littoral », est reconnue.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018
Reçu en préfecture le 27/09/2018
Affiché le
ID : 056-215600784-20180925-201882D-DE

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la signature par M. Le Maire de cette convention d'assistance juridique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 10 septembre 2018,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 06 septembre 2018 ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention ci-jointe

Adopté par 32 voix pour et 1 voix contre (Virginie ROBIN CORNAUD)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 26 Septembre 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN